

Article écrit par Céline GENZWURKER-KASTNER le 14 août 2020

Augmentation des frais de fourrière

Comme chaque année, les frais de fourrière évoluent. Le point sur les tarifs applicables depuis le 14 août 2020.

L'augmentation des tarifs maxima concerne les voitures particulières.

Les frais d'enlèvement grimpent de 120,18 euros à **121,27 euros**.

Les frais de garde journalière passent de 6,36 euros à **6,42 euros**.

La hausse s'applique sur le territoire national, à l'exception des villes les plus importantes (Paris, Lyon et Marseille) qui sont, elles, soumises à une tarification spéciale et plus onéreuse (Arrêté du 28 novembre 2003).

Référence:

[Arrêté du 3 août 2020 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles](#)